



PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 21 JUILLET 2016

L'an Deux Mille Seize, le vingt et un juillet, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD, Françoise BELY, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP

Pouvoirs :

Nicolas GUILLEMINOT donne procuration à Béatrice LARGEAU
Sylvie DEFAYE donne procuration à Xavier ARGENTON
Didier GAUTIER donne procuration à Laurent ROUVREAU
Nicole SECHERET donne procuration à Judicaël CHEVALIER
Jean-Paul GARNIER donne procuration à Françoise BELY
Catherine MAGNAVAL donne procuration à Magaly PROUST

Secrétaires de séance : Gilles BERTIN, Jean-Pierre GUILBAUD

SOMMAIRE

DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	3
AFFAIRES GENERALES	4
1 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2015-2016 - REVERSEMENT DU SOLDE	4
POLITIQUE DE SOUTIEN A LA MOBILITE	5
2 - BOURSE AU PERMIS - APPROBATION D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION	5
AIDE AUX ASSOCIATIONS.....	5
3 - SOCIETE HISTORIQUE DE PARTHENAY ET DU PAYS DE GATINE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	5
4 - ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016	6
5 - ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016	6
6 - VIVRE ENSEMBLE ET PROXIMITE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016.....	7
RESTAURATION SCOLAIRE	7
7 - ADOPTION DE TARIFS POUR L'ANNEE 2016-2017	7
AFFAIRES FINANCIERES	8
8 - SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU - MODIFICATION DES STATUTS, AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET RETRAIT DE LA COMMUNE	8
9 - REAMENAGEMENT DES BATIMENTS DU SERVICE ESPACES VERTS ET SECURISATION DU SITE - DEMANDE DE DETR 2016	10
FOURRIERE ANIMALE	11
10 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR	11
AFFAIRES FONCIERES	12
11 - PROJET DE RESTRUCTURATION DU FOYER APF GABRIELLE BORDIER - CESSION D'UNE PARCELLE	12
URBANISME ET HABITAT	13
12 - DENOMINATION DE LA PROMENADE AMIRAL PATOU	13

TERRITOIRE NUMERIQUE.....	14
13 - CREATION D'UN SERVICE COMMUN DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE, TELEPHONIE FIXE, INTERNET DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	14
14 - CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE MAINTENANCE INFORMATIQUE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	15
RESSOURCES HUMAINES	16
15 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.....	16
16 - FIN DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	17
AFFAIRES TECHNIQUES	18
17 - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
QUESTIONS DIVERSES	21

DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

132	15 juin 2016	Bon de commande	JOURNEE NATIONALE DU COMMERCE DE PROXIMITE DE L'ARTISANAT ET DU CENTRE-VILLE	<i>Kit de communication de l'édition 2016 de la Journée Nationale du Commerce de Proximité, de l'artisanat et du centre-ville - Droits de reproduction</i>	600 €
------------	--------------	-----------------	---	--	-------

Mme CHARPRENET : En 2015, nous avons pris connaissance de la journée nationale du commerce de proximité de l'artisanat et du centre-ville.

Nous avons échangé sur cette journée avec les membres de Central Parth' et nous avons décidé de la réaliser.

Cette manifestation récurrente réunit les différents acteurs du centre-ville : commerçants, artisans, élus, habitants et usagers autour des valeurs de proximité et du lien social du commerce dans la ville, sans idée mercantile affichée. Elle a vocation à sensibiliser les habitants sur la nécessité de faire travailler le commerce local, d'acheter dans sa ville pour maintenir un commerce dynamique et diversifié.

La journée du 10 octobre 2015 a été organisée autour de trois temps d'échanges :

- Café rue Jean Jaurès,
- Collation place des Bancs,
- Apéritif place du Donjon.

Avec l'organisation d'une tombola et la présentation de la carte privilège.

Suite à un retour positif sur cette journée, nous avons proposé de la renouveler. L'association Central Parth' nous a donné son accord.

La commande n°132 correspond aux droits de reproduction du kit de communication avec les fichiers fournis. L'association JNCP cède les droits de reproduction du kit pour l'édition 2016.

Nous avons reçu le kit de communication contenant exclusivement des fichiers informatiques (format PDF et AI). Ces fichiers constituent un « pack communication » que la municipalité utilise pour la communication de la JNCP 2016. Le pack contient l'affiche (format A1 /A2/A3/A4), le flyer, l'invitation, le fanion, la banderole. C'est à nous de choisir le prestataire pour l'impression des différents supports de communication.

Les impressions d'une centaine d'affiches, des flyers ainsi que 3 banderoles aux entrées de ville, seront réalisées en interne. Les invitations seront envoyées exclusivement par mail.

- - - - -

135	21 juin 2016	Devis	SOLUBIO	<i>Analyses et prélèvements légionnelle sur bâtiments (salle omnisport des Grippeaux/salle omnisport Mendès France/salle omnisport de l'EN/Vestiaires des Grippeaux/Vestiaires stade Brisset/Salle de Tennis/Domaine des loges/Palais des congrès/Diff'art/Centre technique municipal/Police municipale/Espaces verts/Cantine Jacques Prévert/Cantine La Mara/Cantine Jules Ferry/ Cantine Gutenberg/Domaine des loges)</i>	1 265 €
------------	-----------------	-------	---------	---	---------

M. ROUVREAU : Tous nos bâtiments recevant du public (les ERP), et équipés d'eaux sanitaires sont contrôlés une fois par an. Nous le faisons en principe à cette période qui est la plus creuse. Nous pourrions le faire en période de pleine activité où les douches fonctionnent régulièrement donc avec moins de risques de légionnelle. Nous le faisons plutôt sur cette période pour bien être sûr de nos réseaux. Sur les vestiaires Brisset, il s'avère que

nous avons toujours le problème d'eau chaude des sanitaires qui n'est toujours pas résolu en termes de procédure contre l'entreprise. Cela devait se terminer mais il n'y a toujours pas de consensus qui a été trouvé pour solutionner ce problème technique (retour d'eau chaude par le système d'eau froide). Il y aura de la légionnelle tant que ce problème ne sera pas résolu par l'entreprise qui a fait l'installation.

Concernant la salle du Domaine des Loges, nous avons l'obligation d'y installer des douches mais qui ne sont pas utilisées. L'eau stagnante crée de la légionnelle. Il faudrait actionner l'eau régulièrement.

Les désinfections chimiques ont été réalisées hier par l'entreprise Sanitherm.

141	23 juin 2016	Devis	72 CHAMOIS	Installation pots de feu, mise en lumières de la Prée dans le cadre du 14 juillet - Service action culturelle	2 500,00 €
------------	-----------------	-------	------------	---	------------

M. GILBERT : La prestation portait sur :

- la scénographie du site et la sécurisation des berges
- la fourniture et la mise à feu de 200 pots de feu dans les haricots
- la mise en place de 6 projecteurs sodium pour éclairage des berges du Thouet
- la mise en place de 12 projecteurs PARS en sécurisation des berges et éclairage des toilettes sèches
- le personnel pour la mise en place et la gestion (3 techniciens)

2 devis ont été reçus pour cette prestation. :

- celui des 72 Chamois pour un montant de 2 500 €
- et une proposition de Geste Scénique pour un montant de 4 700 €

J'aimerais remercier les agents du service des espaces verts qui ont réalisé un aménagement important sur le site de la Prée. Cela a entraîné une nouvelle organisation. La zone de sécurité a été modifiée et nous avons accueilli de nouvelles associations qui n'avaient pas l'habitude de travailler dans ce cadre-là. Je remercie vivement l'association des Bedassous, le RCPV, l'association du quartier Saint-Jacques qui avait l'habitude de venir, l'APVP.... Et les services techniques qui ont participé activement à la réussite de cet évènement.

O
O O
O

AFFAIRES GENERALES

1 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2015-2016 - REVERSEMENT DU SOLDE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 13 mars 2014 approuvant l'harmonisation de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, avec prise d'effet au 1^{er} août 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 approuvant le principe du reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le reversement du solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour la période 2015-2016 d'un montant de 3 060 € à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 920-0209-6558.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

POLITIQUE DE SOUTIEN A LA MOBILITE

2 - BOURSE AU PERMIS - APPROBATION D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION

Mme LARGEAU : Par délibération du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'association Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine pour le financement de bourses au permis de conduire au profit notamment des jeunes parthenaisiens.

Le coût pour la collectivité est de 600 € par permis. En contrepartie, les bénéficiaires doivent participer à un projet de bénévolat associatif local d'environ 50 à 60 heures.

Lors de sa séance du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n° 1 en prorogation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2016 et augmentant le nombre de bourses au permis à 8 supplémentaires.

Considérant le succès de l'opération et l'attribution de l'intégralité des bourses prévues sur l'année civile en cours, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n° 2 augmentant le nombre de bourses au permis pour l'année 2016 à 2 supplémentaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, chapitre 920-02042.

**Adopté à l'unanimité (Mme PRESTAT-BERTHELOT et MM. ARGENTON et DEVAUD ne prennent pas part au vote).*

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS

3 - SOCIETE HISTORIQUE DE PARTHENAY ET DU PAYS DE GATINE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : La Société Historique de Parthenay et du Pays de Gâtine sollicite une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € afin de financer l'édition des actes du colloque « les Deux-Sèvres autour de l'an Mil », organisé dans le cadre des manifestations Parthenay 2012.

Au regard de la situation financière de l'association, la commission Affaires générales, Affaires scolaires et Affaires patriotiques s'est prononcée favorablement sur cette demande le 29 juin 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Société Historique de Parthenay et du Pays de Gâtine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 920-041-6574.

Nous vous proposons de verser cette subvention malgré le fait que l'association ne nous ait pas fourni tous les documents que nous lui avons demandés. Ce dossier est en suspens depuis 2 ans et comme nous avons un petit reliquat sur le budget associatif de cette commission, nous avons fait le choix de lui verser ces 1 000 €. Il faudrait qu'elle sache qu'un bilan financier ce n'est pas les recettes demandées et les recettes reçues mais les recettes et les dépenses.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

4 - ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016

M. DEVAUD : La commission « Sport », réunie le 15 février 2016, a étudié les dossiers de demande de subventions des associations sportives selon les critères d'attribution définis par délibération du 12 février 2015.

Lors de sa séance du 24 mars 2016, le Conseil Municipal approuvait les attributions de subventions pour l'année 2016.

Depuis, l'association Judo Parthenay Pays de Gâtine a dû procéder à une liquidation judiciaire suite à des problèmes de gestion.

Constituée de nouveaux membres, une nouvelle association a été créée, lors d'une assemblée générale du 16 juin 2016, l'association Dojo Parthenay-Gâtine.

Lors de la séance du 24 mars 2016, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 1 683 € à l'ancienne association mais celle-ci n'a pas été versée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler et remplacer la délibération du 24 mars 2016,
- d'attribuer les subventions aux associations sportives selon le tableau joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 924-40-6574.

Le club de judo rencontre des difficultés de gestion et nous avons décidé de ne pas verser la subvention et d'attendre que les choses soient réglées de manière à ce que cette subvention soit attribuée aux personnes qui reprenaient le club.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

5 - ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016

Rallye de la Sorinière :

Dans le cadre des 30 ans de l'association, le Rallye de la Sorinière sollicite une aide exceptionnelle de 1 000 € pour organiser une manifestation le 18 novembre 2016.

Les élus de la commission Culture, réunis le 8 juillet 2016, ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 500 €.

Le coût global de la manifestation du 18 novembre est de 4 500 €. Il y aura un concert gratuit offert aux parthenaisiens, à l'église Sainte-Croix, à 20h30, suivi d'une soirée au Domaine des Loges avec des animations dansantes, des projections, des photos sur leurs 30 années d'existence.

Collectif des habitants du quartier médiéval de Parthenay

Dans le cadre de la manifestation « Les Jacqu'arts », le Collectif des habitants du quartier médiéval de Parthenay sollicite une aide exceptionnelle de 1 000 € pour la mise en œuvre de la nocturne du samedi 17 septembre 2016.

Les élus de la commission Culture, réunis le 8 juillet 2016, ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions suivantes :
 - 500 € au Rallye de la Sorinière
 - 1 000 € au Collectif des habitants du quartier médiéval de Parthenay,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget, chapitre 923-339-6574.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

6 - VIVRE ENSEMBLE ET PROXIMITE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016

Mme LARGEAU : La commission « Vivre Ensemble et Proximité – Actions Sociales » réunie le 13 juin 2016 a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention 2016 à l'association suivante :

Nom de l'association	Subvention versée en 2015	Subvention demandée	proposition de la commission	Vote du Conseil
Collectif des habitants du quartier médiéval de Parthenay (Les Jacqu'arts)	2400	2000	1000	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € au Collectif des habitants du quartier médiéval de Parthenay,
 - de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 920-02044-6574,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Pour compléter celle qui concerne la culture, c'est la même association mais leur projet concerne le culturel et l'animation de quartier donc chaque commission a choisi de leur attribuer chacun 1 000 €.*

M. CHEVALIER : Je trouve qu'il est pertinent que lorsque des associations de quartier ont des projets transversaux, comme c'est le cas ici, de donner la possibilité à chaque commission de répartir les budgets et ainsi permettre à des associations de faire des projets de plus grande ampleur, qui ont du sens et qui apportent une dynamique supplémentaire à la ville.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

RESTAURATION SCOLAIRE

7 - ADOPTION DE TARIFS POUR L'ANNEE 2016-2017

Mme PRESTAT-BERTHELOT : La commission Affaires générales – Services à la population – Affaires scolaires, propose de réviser les tarifs des repas de la restauration, au vu :

- Du coût de revient d'un repas :

	ANNEE 2015
Coût denrées d'un repas	1,05 €
Prix de revient d'un repas	7,36 €
Coût à la charge de la collectivité	4,92 €

- Du tableau d'estimation de l'augmentation des tarifs de 1 à 3 % :

	Tarifs année scolaire 2015/2016	Proposition de la Commission du 29/06/2016
Elèves scolarisés à Parthenay	2,50 €	2,55 €
Stagiaires et élèves non scolarisés à Parthenay	3,15 €	3,20 €
Personnel des 4 collectivités et enseignants du primaire	7,20 €	7,35 €
Adultes extérieurs à la Collectivité	7,50 €	7,65 €

L'augmentation proposée est de 2 % soit une augmentation de 5 centimes d'euro pour les scolaires et les stagiaires et une augmentation de 15 centimes pour le personnel et les adultes extérieurs à la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs proposés, ci-dessus, pour l'année scolaire 2016/2017,
- de dire que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES

8 - SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU - MODIFICATION DES STATUTS, AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET RETRAIT DE LA COMMUNE

Mme CLISSON : Vu les extraits du procès-verbal et les résolutions du Conseil d'Administration de la Société d'Equipelement du Poitou du 27 mai 2016 ;

Vu le courrier du 12 juin 2016 du Président de la Société d'Equipelement du Poitou informant la Commune de la décision :

- de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire la modification des statuts de la société afin de se mettre en conformité avec la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- de lancer une procédure d'augmentation du capital de la Société.

Vu la loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 relative à la modernisation du statut des sociétés d'économie mixte locales ;

Vu l'article L1524-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales soumettant à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités locales actionnaires les projets de modification des statuts et le lancement d'une procédure d'augmentation du capital ;

Considérant que la Ville de Parthenay est actionnaire de la Société d'Equipement du Poitou (SEP) à hauteur de 1,86% du capital et détentrice de 930 actions ;

Considérant d'une part le projet de modification des statuts de la SEP relatif à l'objet social et visant à tenir compte de l'évolution des compétences des Conseils Départementaux en matière d'habitat et de tourisme en application de la loi NOTRe, le Conseil Départemental de la Vienne étant actionnaire à hauteur de 12,8% du capital de la SEP ;

Considérant d'autre part la situation financière inquiétante de la SEP, les capitaux propres étant devenus inférieurs à la moitié du capital social, dans un contexte économique marqué par une baisse de la commande publique ;

Considérant les avances en compte courant versées en 2015 par les principaux actionnaires en application d'un Plan Stratégique à Moyen Terme à hauteur de 1 708 145 € ;

Considérant la résolution proposant les modalités d'augmentation du capital social en vue notamment de satisfaire à l'obligation de reconstitution des capitaux propres de la Société ;

Considérant enfin le souhait de la Ville de Parthenay de se retirer de la Société d'Equipement du Poitou, la SEP ayant notamment affichée sa volonté de devenir un outil d'aménagement et de développement du territoire départemental de la Vienne ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame Brigitte CLISSON, Adjointe au Maire, à prendre part au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEP et de faire part de *l'avis favorable/ défavorable/ abstention* de la Commune sur ces 2 résolutions,
- de demander le lancement d'une procédure de retrait de la Commune de Parthenay du capital de la Société d'Equipement du Poitou,
- de dire que les actions de la Commune de Parthenay sont en vente au montant symbolique de 1 € par action.

La Ville de Parthenay détenait 930 actions dans le capital de la Société d'Equipement du Poitou ce qui représente 1,90 % de son capital. C'est une société avec laquelle la Ville de Parthenay avait travaillé lors de l'aménagement de la ZAC des Loges et du lotissement des Roberdes. Ce sont des accords qui remontent à 1984 et 1982. La société a, depuis deux ans, de mauvais résultats financiers donc elle est obligée de modifier ses statuts pour se mettre en conformité avec la loi NOTRe c'est pourquoi elle lance une procédure d'augmentation du capital car ses capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. Certains actionnaires tels que la Ville de Poitiers, le Grand Poitiers, la Ville de Châtellerauld, la Communauté d'Agglomération de Châtellerauld, le Département de la Vienne, la Caisse des dépôts et consignations ont déjà procédé à des avances sur leur compte courant et suivent la progression de la SEP. Nous, ainsi que la Ville de Naintré qui avait également très peu de parts dans la société, avons décidé de nous retirer. Pour cela, chaque collectivité concernée doit soumettre ce sujet en Conseil Municipal afin de mandater un élu pour prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui modifiera les statuts et qui procèdera aux changements de capitaux.

Mme PROUST : Combien les avons-nous payées ?

Mme CLISSON : 15,24 € l'action.

Mme PROUST : 100 francs à l'époque.

Mme CLISSON : Oui, en 1984.

Mme PROUST : Aujourd'hui, combien valent-elles ?

Mme CLISSON : Pas grand-chose.

M. LE MAIRE : Ce que nous proposons à Brigitte CLISSON c'est de lui confier le droit de voter et de s'abstenir sur les 2 résolutions proposées. L'idée n'était pas de prendre position sur une éventuelle gestion ou augmentation de capital puisque nous souhaitons nous retirer de la SEP.

Mme CLISSON : La SEP travaille exclusivement sur la Vienne, son orientation est claire.

Mme BELY : Vous nous avez dit que la SEP avait fait des travaux sur la ZAC des Loges et le lotissement des Roberdes mais ça fait longtemps. Est-ce que vous, puisque vous étiez actionnaire, vous leur avez fait appel depuis que vous êtes Maire de la Ville ?

M. LE MAIRE : Quand nous avons été élus en 2001 il y avait un déficit considérable car, pour la compréhension des personnes qui n'étaient pas élues à l'époque, un mandat lui avait été donné par la Ville pour porter financièrement l'aménagement de la ZAC de Loges et il y a eu un différentiel sans cesse grandissant entre la valeur des terrains, le coût de gestion de ces terrains et le prix de vente. Ce prix de vente était très largement inférieur au coût des terrains (entretien, gestion) et la SEP a demandé à son mandant de garantir la différence de prix. Ce déficit s'est accumulé pendant une vingtaine d'années. Dans les années 70, les terrains représentaient une valeur. C'était un objectif de développer l'est de Parthenay. Ensuite, le marché immobilier s'est effondré et les élus de l'époque ont eu de grandes difficultés ou n'ont pas pris les mesures nécessaires, peu importe, de telle sorte que dans les années 2000, nous nous sommes retrouvés avec un déficit considérable à assumer. C'est ce pourquoi nous sommes entrés dans une politique de vente en direct avec des acheteurs dont notamment l'extension commerciale derrière la zone Leclerc et un lotissement d'habitations. Cela a permis d'apurer le déficit qui était, de mémoire plus de 1 200 000 €. Depuis cette époque, nous n'avons pas eu l'occasion de refaire travailler la SEP.

Est-ce que tout le monde est favorable à ce que Brigitte CLISSON s'abstienne et demande le lancement d'une procédure de retrait ?

**Adopté à l'unanimité.*

oOo

9 - REAMENAGEMENT DES BATIMENTS DU SERVICE ESPACES VERTS ET SECURISATION DU SITE - DEMANDE DE DETR 2016

Mme CLISSON : La Commune de Parthenay envisage de procéder au réaménagement des bâtiments de son service Espaces Verts et à la sécurisation du site.

Ce projet vise à améliorer : les conditions de travail des agents, la performance énergétique des bâtiments ainsi que la mise en sécurité du matériel du service espaces verts.

L'estimation en phase avant-projet sommaire de ces travaux s'élève à 150 000 € HT et se décompose comme suit :

- Réaménagement et isolation du bâtiment bureau – vestiaires : 107 000 €
- Réhabilitation des hangars : 8 000 €
- Sécurisation du site : 35 000 €

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016, à hauteur de 20 % du coût HT des dépenses éligibles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute aide financière pour le réaménagement des bâtiments du service Espaces Verts et à la sécurisation du site, et notamment à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour l'instant, nous n'avons pas sollicité la DETR sur 2016.

Mme PROUST : Je suis surprise quand vous dites que nous n'avons pas demandé de DETR car nous avons vu passer 2 plans de financement, un pour la maison de quartier de Saint-Paul à hauteur de 51 000 € et le stade 120 000 €.

Mme CLISSON : Le stade c'est la DETR 2015.

Mme PROUST : Non, pas sur les tableaux. Et la maison de quartier de Saint-Paul ?

Mme LAMBERT : Le projet de maison de quartier de Saint-Paul n'est pas suffisamment avancé pour pouvoir y prétendre.

Mme PROUST : Je dis juste que nous avons des plans de financement.

Mme CLISSON : Je vérifierais.

M. CHEVALIER : Pour le stade, de mémoire, il y en avait une pour 2015 et une autre pour 2016 à hauteur de 120 000 € chacune, vous pouvez vérifier.

*Adopté à l'unanimité.

Mme CLISSON : Comme nous nous y étions engagés en début d'année, je vous propose de faire un point rapide sur les dotations de l'Etat. Nous vous avons préparé le tableau suivant :

COMMUNE DE PARTHENAY			
DOTATIONS	2015	2016	
Dotation forfaitaire	2 042 674,00 €	1 828 399,00 €	- 214 275,00 €
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	455 695,00 €	460 252,00 €	4 557,00 €
Dotation de solidarité rurale bourg centre	342 215,00 €	409 601,00 €	67 386,00 €
Dotation nationale de péréquation	263 014,00 €	289 164,00 €	26 150,00 €
FPIC	152 290,00 €	164 833,00 €	12 543,00 €
TOTAL	3 255 888,00 €	3 152 249,00 €	
Différence des ressources entre 2015 et 2016	-	103 639,00 €	
Différence en pourcentage (%)		-3%	

O
O O
O

FOURRIERE ANIMALE

10 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. ROUVREAU : Lors de sa séance du 28 octobre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la fourrière animale de Parthenay.

Ce règlement détermine l'organisation, le fonctionnement et l'exercice de ses missions et il apparaît nécessaire de procéder à son actualisation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement intérieur modifié ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

La fourrière est destinée à recevoir :

- Les animaux errants ou en divagation,
- Les animaux retirés à leurs maîtres et amenés par la Police Municipale,
- Exceptionnellement, les animaux mordeurs dont les propriétaires ne peuvent assurer la garde pendant la période de surveillance sanitaire, après accord du vétérinaire,
- Exceptionnellement, les animaux de catégorie 1 « chien d'attaque non LOF » en attente de décision vétérinaire ou judiciaire.

La fourrière n'est pas destinée à recevoir :

Les animaux dont les maîtres sont hospitalisés ou décédés. Ceux-ci sont destinés à un refuge. Sauf, en tant que solution transitoire pour une durée maximum de 72 heures.

Le personnel de la fourrière animale municipale est titulaire du certificat de capacité animalier.

Les horaires d'ouverture au public de la fourrière animale municipale sont les jours ouvrés de 13h30 à 16h00.

Nous avons reprecisé que l'entrée de la fourrière était interdite aux personnes non autorisées. Le bilan de l'année 2015 fait apparaitre qu'il y a eu 60 entrées, 26 chiens ou chats ont été récupérés, pas d'adoption par le biais de la SPA, don de 30 chiens à la SPA, 3 euthanasies et un vol.

Les personnes, recherchant un animal perdu et susceptible de se trouver en fourrière, s'y rendront pendant les heures d'ouverture accompagnées obligatoirement par des agents de la collectivité, dûment habilités à cet effet.

Nous sommes conventionnés avec quelques communes de la Communauté qui sont Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Viennay, Pompaire, Châtillon-sur-Thouet, La Chapelle-Bertrand, Amailloux, Le Tallud, Lageon et Fénerly.

Les adoptions ne peuvent pas se faire directement avec la fourrière de Parthenay, il faut prendre l'attache de la SPA.

M. LE MAIRE : C'est un sujet qui peut paraitre anecdotique mais qui est, au quotidien, assez conséquent car nos concitoyens ont de plus en plus d'animaux qui ne sont pas toujours surveillés. Il y a une obligation de la Mairie d'assurer le ramassage des animaux errants.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AFFAIRES FONCIERES

11 - PROJET DE RESTRUCTURATION DU FOYER APF GABRIELLE BORDIER - CESSION D'UNE PARCELLE

Mme LAMBERT : L'Association des Paralysés de France (APF) est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille. A ce titre, l'APF est reconnue d'utilité publique.

Un projet de restructuration du Foyer APF Gabrielle Bordier prévoit l'agrandissement des constructions déjà existantes, notamment sur la parcelle AR n°156, à ce jour propriété de la Ville de Parthenay. Ce projet attend la validation prochaine du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

Un avis des domaines, en date du 11 juillet 2016, fixe la valeur vénale du terrain à 24 000€.

Au regard de l'intérêt général qui conduit ce projet de restructuration du Foyer et du caractère d'utilité publique de l'association qui le porte, il est proposé de céder ce bien à l'euro symbolique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle AR n°156 à l'euro symbolique pour permettre le projet de restructuration du Foyer APF Gabrielle Bordier,
- de dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Il s'agit de la parcelle sur laquelle il y a des terrains de tennis et une parcelle boisée. Le projet sera réalisé en conservant au maximum les beaux arbres qui sont sur cette parcelle.

M. CHEVALIER : Le Conseil Départemental doit valider ce projet. Mme LARGEAU, savez-vous si c'est sur une bonne voie ?

Mme LARGEAU : Nous devons rencontrer M. CANTET cette semaine mais il manquait des pièces au dossier donc nous avons prévu de le revoir début septembre.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

URBANISME ET HABITAT

12 - DENOMINATION DE LA PROMENADE AMIRAL PATOU

M. LONGEARD : Par courrier en date du 16 mars 2016, le Conservatoire de la Résistance et de la Déportation des Deux-Sèvres a présenté le projet d'honorer, d'une manière particulière, une grande figure de la «France Libre», née à Parthenay, l'Amiral André Patou, compagnon de la Libération.

Après recherche de lieux, il est proposé d'attribuer le nom d'une voie de la Ville de Parthenay ainsi que la pose d'une plaque qui rappellerait ses états de service et ses engagements dans la France Libre.

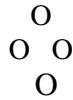
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer le nom de « Promenade Amiral PATOU » à la promenade située sur les berges du Thouet, entre la Tour Saint Jacques et la Place de la Nation,
- d'autoriser la pose d'une plaque hommage à l'emplacement de son ancienne habitation (actuellement, un espace vert situé boulevard de la Meilleraye).

Mme BELY : Je suppose qu'il y aura une cérémonie avec le Conservatoire de la résistance, est-elle programmée ?

M. LONGEARD : Pas encore, j'ai pris contact avec le fils de l'Amiral PATOU qui a donné son accord afin que nous honorions son père et nous essaierons de fixer une date entre le 15 septembre et le 15 octobre. Il doit me rappeler à ce sujet.

**Adopté à l'unanimité.*



TERRITOIRE NUMERIQUE

13 - CREATION D'UN SERVICE COMMUN DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE, TELEPHONIE FIXE, INTERNET DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

M. GILBERT : Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2 relatif aux services communs non liés à une compétence transférée ;

Vu le rapport relatif aux mutualisations de services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et des communes membres incluant le schéma de mutualisation des services pour la période 2016-2020 ;

Vu l'avis du Comité technique de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 23 juin 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016 approuvant la création du service commun « Développement informatique – téléphonie fixe – internet de la Direction des Systèmes d'Information »,

La Direction des Systèmes d'Information a été identifiée pour évoluer vers un service commun à compter du 1^{er} septembre 2016.

Les différents types d'interventions ont été identifiés et la proposition de répartition proposée est la suivante :
Participation des collectivités et établissements publics concernés selon une clé de répartition par nombre de postes.

Le service commun « Développement informatique – téléphonie fixe – internet de la Direction des Systèmes d'Information » constitué entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, la Commune de Parthenay, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, réalise les opérations suivantes :

- Prise en charge de la maintenance et des abonnements pour les dispositifs communs aux collectivités (lignes internet et téléphonie fixe),
- Développement de modules/logiciels et acquisition de solutions progiciels.

Une convention règle les modalités de mise en œuvre de cette mise en commun.

Le service commun est géré par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

La convention prévoit également les modalités de remboursement, par les adhérents, des frais de fonctionnement du service commun. La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en qualité de gestionnaire du service commun, déterminera chaque année le coût unitaire de son fonctionnement. Le remboursement s'effectue sur la base du coût unitaire de fonctionnement multiplié par le pourcentage de postes informatiques détenus par chaque adhérent en fonction du parc global géré par le service commun.

Les agents du service commun sont tous employés par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Ainsi, aucun transfert de personnel n'est à prévoir. La mise en place du service commun, à compter du 1^{er} septembre 2016, entrainera la fin des mises à disposition individuelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création du service commun « Développement informatique – téléphonie fixe – internet de la Direction des Systèmes d'Information » entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, la

- Commune de Parthenay, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine et le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, à compter du 1^{er} septembre 2016,
- d'approuver les termes de la convention ci-jointe,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

Par ailleurs, il convient de désigner un représentant de la commune de Parthenay au sein du comité de suivi du service commun.

M. CHEVALIER : Nous souhaitons proposer Mme MAGNAVAL en tant que représentante de la commune au sein du comité de suivi du service commun.

M. LE MAIRE : J'ai également reçu la candidature de M. Nicolas GUILLEMINOT. Etes-vous d'accord pour que nous procédions à un vote à main levée ?

L'assemblée délibérante donne son accord et procède à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- Nicolas GUILLEMINOT : 24 voix
- Catherine MAGNAVAL : 7 voix

M. Nicolas GUILLEMINOT est désigné représentant de la commune de Parthenay au sein du comité de suivi du service commun.

o0o

14 - CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE MAINTENANCE INFORMATIQUE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

M. GILBERT : Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2 relatif aux services communs non liés à une compétence transférée ;

Vu le rapport relatif aux mutualisations de services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et des communes membres incluant le schéma de mutualisation des services pour la période 2016-2020 ;

Vu l'avis du Comité technique de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 23 juin 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016 approuvant la création du service commun « Maintenance informatique de la Direction des systèmes d'Information » ;

La Direction du Système d'Information a été identifiée pour évoluer vers un service commun.

Les différents types d'interventions ont été identifiés et la proposition de répartition proposée est la suivante : Participation de la Ville de Parthenay selon une clé de répartition par nombre de postes.

Le service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information », constitué entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes membres adhérentes, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine et le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, a pour objet la maintenance sur les réseaux et le matériel informatique (incluant la gestion et la maintenance logiciel de la carte de vie quotidienne).

Une convention règle les modalités de mise en œuvre de cette mise en commun.

Le service commun est géré par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

La convention prévoit également les modalités de remboursement, par les communes, des frais de fonctionnement du service commun. La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en qualité de gestionnaire du service commun, déterminera chaque année le coût unitaire de son fonctionnement. Le

remboursement s'effectue sur la base du coût unitaire de fonctionnement, multiplié par le pourcentage de postes informatiques détenus par chaque adhérent en fonction du parc global géré par le service commun.

Les agents du service commun sont tous employés par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Ainsi, aucun transfert de personnel n'est à prévoir. La mise en place du service commun aura lieu à compter du 1^{er} septembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création du service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2016,
- d'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

Par ailleurs, il convient de désigner un représentant de la commune de Parthenay au sein du comité de suivi du service commun.

M. CHEVALIER : Je suis candidat pour représenter la commune au sein du comité de suivi du service commun.

M. LE MAIRE : J'ai également reçu la candidature de M. Nicolas GUILLEMINOT. Etes-vous d'accord pour que nous procédions à un vote à main levée ?

L'assemblée délibérante donne son accord et procède à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- *Nicolas GUILLEMINOT : 24 voix*
- *Judicaël CHEVALIER : 7 voix*

M. Nicolas GUILLEMINOT est désigné représentant de la commune de Parthenay au sein du comité de suivi du service commun.

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

15 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Après avis de la Commission Administrative Paritaire du 23 novembre 2015, il convient de mettre en place la mise à disposition suivante, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

► d'un agent de la Ville de Parthenay à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

Agent	SERVICE	Temps de travail (heures)	% temps de travail	Dates de mise à disposition	
BROSSARD Laurence	Secrétariat général	14h	40	01/01/2016	31/12/2018

Après avis de la Commission Administrative Paritaire du 20 juin 2016, il convient de mettre en place la mise à disposition suivante, à compter du 01/09/2016 :

► d'un agent de la Ville de Parthenay à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

Agent	SERVICE	Temps de travail (heures)	% temps de travail	Dates de mise à disposition	
JEANJEAN François	Urbanisme	7 heures hebdo	20	01/09/2016	31/08/2019

Après avis de la Commission Administrative Paritaire du 20 juin 2016, il convient de modifier la quotité de mise à disposition suivante, à compter du 01/09/2016 :

► d'un agent de la Ville de Parthenay à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

Agent	SERVICE	Temps de travail (heures)	% temps de travail	Dates de mise disposition	
AUDOUX Arnaud	CTM	2,10 heures hebdo	6	01/09/2016	31/08/2017

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conventions à conclure avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine définissant les modalités de gestion du personnel et le remboursement des salaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Mme BELY : Pourquoi ces mises à disposition comportent des dates différentes pour chacun des agents ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Cela dépend de la durée de la mise à disposition. La durée maximum d'une mise à disposition est de 3 ans ce qui est le cas pour les 2 premiers agents. Concernant, le troisième nous avons choisi de limiter la durée pour évaluer et pouvoir modifier, dans un second temps, sa mise à disposition en fonction des décisions qui seront prises par la Communauté de communes.

Mme BELY : Nous nous abstenons quand même sur la rétroactivité de la mise à disposition de Mme BROSSARD.

**Adopté à l'unanimité pour les mises à disposition de MM. JEANJEAN et AUDOUX.*

**Adopté par 25 voix pour et 7 abstentions pour la mise à disposition de Mme BROSSARD.*

o0o

16 - FIN DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre de la mise en place d'un service commun pour les missions effectuées par les agents de la Direction des Systèmes d'Information, il est proposé au Conseil Municipal :

- de mettre fin, à compter du 1^{er} septembre 2016, aux mises à disposition individuelles suivantes des agents de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Ville de Parthenay. Il s'agit de :

NOM - Prénom	SERVICE	Temps de travail (heures)	% temps de travail	Dates de mise à disposition	
BAUDRY Sébastien	NTIC	3,5	10	01/01/2016	31/08/2016
FOUILLET François	NTIC	12,25	35	01/01/2016	31/08/2016
MAGNAUDEIX Cyril	NTIC	1,75	5	01/01/2016	31/08/2016
MOREAU Matthieu	NTIC	7	20	01/01/2016	31/08/2016
RUAULT Philippe	NTIC	13,30	38	01/01/2016	31/08/2016
SIMONNEAU Nelly	NTIC	10	28,57	01/01/2016	31/08/2016
TEILLET Guillaume	NTIC	17,5	50	01/01/2016	31/08/2016

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention qui sera passé avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour formaliser ces fins de mise à disposition.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

Arrivée de Mme Isabelle PROD'HOMME à 19h54

AFFAIRES TECHNIQUES

17 - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. ROUVREAU : Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel 2015 sur la qualité du service public de l'assainissement collectif est présenté au Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Sur ce rapport 2015, sont concernées les communes d'Adilly, Châtillon-sur-Thouet, Fénerly, Gourgé, Parthenay, Pompairain et Le Tallud. En 2016, nous ajouterons la station de Doux, la station de Reffanes ainsi que la station de Viennay.

La Communauté de communes gère 2 types de réseaux d'assainissement : un réseau unitaire et un réseau séparatif des eaux usées.

Les eaux pluviales sont, à ce jour, de la compétence de chaque commune. Un projet de loi prévoit de regrouper cette compétence communautaire puisque les deux actions sont liées systématiquement. Quand il y a des travaux sur l'assainissement cela impute des travaux sur le réseau pluvial.

Le contrat d'exploitation est confié à la société SAUR pour les interventions d'urgence (casse, panne...).

Le linéaire unitaire est de 77,206 km.

Le linéaire séparatif eaux usées est de 80,977 km.

Le linéaire réseau sous pression est de 14,737 km.

Nombre de postes de pompage : 28 (Pompairain) + 2 (Adilly) + 4 (Gourgé).

Nombre de stations d'épuration : 6 : Pompairain (36 000 Equivalent Habitant (EH), Adilly (180 EH), Fénerly (160 EH), Gourgé 1 (600 EH) + 1 (100 EH) + 1 (20 EH).

Nombre de déversoirs d'orage : 44 sur Bassin de Vie (BV) de Pompairain, 1 sur BV Fénerly.

Bassin tampon : La Greve : 2 700 m³.

BRANCHEMENTS	Branchement assainissement ouvert
<i>Ensemble géré par CC PY</i>	8 525
<i>PARTHENAY</i>	5 749
<i>CHATILLON</i>	1 012
<i>TALLUD</i>	660
<i>POMPAIRE</i>	741
<i>ADILLY</i>	53
<i>FENERY</i>	51
<i>GOURGE</i>	259
<i>LA CHAPELLE BERTRAND</i>	0

Evolution du nombre d'abonnés :

Nous avons eu une nouvelle hausse entre 2013 et 2014 qui était liée à l'arrivée de Gourgé. Entre 2014 et 2015, il y a eu une petite augmentation de raccordement de branchements de compteurs qui était liée aux mouvements normaux.

Compétences :

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine :

- fixe les tarifs annuellement (et assure la compensation pour tous les usagers) ;
- établit le règlement du service et assure l'accueil des abonnés ;
- réalise tous les travaux d'extension, renforcement et renouvellement nécessaires à la collecte des eaux usées ainsi que les branchements ;
- choisit le type de gestion et recourt à la prestation de service pour les parties qu'elle ne peut assurer par elle-même ;
- le recouvrement (via le Trésor Public) et la prise en charge des impayés et les contentieux.

Les prestations confiées à la SAUR sont :

- l'exploitation des stations d'épuration de Pompairain, Adilly, Fénerly et Gourgé ;
- le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des ouvrages et réseaux ;
- la maîtrise des déversements.

Principaux faits de l'année 2015 :

Etude sur les travaux de bassins tampons et étude de mise en œuvre de la métrologie.

Travaux de mise en séparatif. Sur la Ville de Parthenay, au plus proche du bassin de Pompairain, 4 bassins tampons seront réalisés à partir de l'année prochaine (1 bassin dans la Prée, 1 bassin avenue Wilson, 1 bassin rue Descartes et 1 bassin à la station d'épuration).

Orientations pour 2016 :

- fin de l'étude pour la création des 4 bassins tampons,
- fin de l'étude de la mise en place d'une métrologie,
- fin de l'étude des eaux pluviales avec les communes de Châtillon-sur-Thouet, Parthenay, Pompaire et le Tallud,
- Travaux de mise en séparatif sur certaines rues.

Travaux de réseaux :

En 2015, les travaux ont consisté en des travaux de réhabilitation de réseau et de renouvellement pour un total d'environ 1 360 mètres.

Ces travaux représentent 0,8 % du linéaire du réseau (unitaire et séparatif). Il n'a pas été créé de nouveaux réseaux sur des zones qui sont non desservies, nous sommes vraiment sur du renouvellement.

Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage à Parthenay :

- Avenue de la Marne entre la discothèque et la rue de la Faïencerie,

- Rue de la Bouquetière raccordement sur l'avenue de l'Yser,
- Bas de la rue de Brossard devant l'étang,
- Raccordement de la rue Malraux sur la rue de la Foye (Présence d'un siphon),
- Bas de la rue des Loges.

Dépotage des matières :

Nous travaillons avec des vidangeurs qui ont des autorisations pour venir déverser à la station de Pompairain.

Police de réseaux :

Le service Assainissement de la Communauté de communes exerce la police de réseaux et ainsi doit vérifier le bon raccordement des abonnés au réseau, tant sur le point sanitaire qu'environnemental.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les contrôles au moment des ventes immobilières sont réalisés. Les vérifications avant travaux sont généralisées. Les contrôles après travaux (maisons neuves, suite à extension ou réhabilitation) sont également généralisés.

Ces vérifications se font principalement en régie, par un agent qualifié, mais peuvent aussi être faites par un prestataire extérieur suivant la charge de travail du service.

En 2012 et 2013, deux prestataires sont intervenus, la SAUR et VEOLIA.

Pour ces contrôles, le tarif 2015 était de 100 € HT pour une vente immobilière et une contre-visite était à 50 € HT.

Redevance assainissement – Tarifs année 2016 :

- une part fixe de 40 € HT/an,
- une part variable calculée sur le prix du mètre cube d'eau à 1,30 € HT.

Travaux assainissement 2015 :

- Rue de l'Yser : Réhabilitation du réseau d'assainissement séparatif au préalable de réfection de voirie, 46 ml de PVC 200 mm avec reprise de 46 branchements pour un montant de 4 292 €,
- Rue de Châtillon : Réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire suite à effondrement de la canalisation, 76 ml de PVC 400 mm pour un montant de 17 700 €,
- Station Pompairain : Aménagement voirie pour le dépotage des matières de vidange et des graisses. Changement du portail d'entrée principale avec gestion d'accès,
- Bassins tampons : Etudes (maitrise d'œuvre, étude topographique, étude géotechnique, inspection réseaux etc...).

Prévision des travaux de réseaux d'assainissement en 2016 :

- Rue des Trois Rois : les travaux ont été réalisés. Ils n'étaient pas prévus puisqu'à l'origine il s'agissait de travaux d'adduction d'eau. Lorsque l'entreprise a travaillé sur le réseau d'adduction d'eau, le réseau d'assainissement situé dessous s'est effrité donc il a fallu renouveler entièrement la canalisation de la rue Jean Jaurès jusqu'à l'église Saint-Laurent,
 - Le boulevard Edgar Quinet : cela concerne la tranche 2 soit la mise en séparatif de l'ancien quartier puisque nous avons beaucoup de réseaux qui passent sous les anciens bâtiments comme l'abattoir donc tout cela doit être refait,
 - le quartier Saint-Paul : Rénovation du quartier,
- Nous avons eu quelques travaux sur la rue Beethoven, la rue des Roberdes, le faubourg Saint-Jacques.
Sur la rue d'Aquitaine, il y a des reprises de tampons qui sont à remettre à la côte.

M. BOIVIN : Il était prévu de faire des plantations au niveau des berges du Thouet suite à la sécurisation et l'abattage des saules. Les schémas de plantations ont été validés par ilot avec l'Architecte des Bâtiments de France mais les réflexions sur l'assainissement nous font différer ces plantations mais elles se feront. Elles n'ont pas été faites au niveau de la place de la Nation.

M. ROUVREAU : Il est prévu dans le parking des douves, un bassin tampon et à l'endroit où nous devons refaire des plantations sera mis en place un bac dégraisseur qui se trouvera dans le linéaire de l'unitaire qui vient de la Grève puis la place de la Nation pour aller jusqu'à la station. Nous remercions Albert de ce complément d'information.

Mme BELY : J'ai noté dans le rapport qu'il y avait absence de tabouret de raccordement en limite de propriété pour environ 50 % des installations. Que faisons-nous pour remédier à ce problème ?

M. ROUVREAU : Il faut que nous nous entretenions à ce sujet avec la commission assainissement communautaire mais, dans l'idée, il ne s'agit plus de remettre systématiquement les tabourets à la côte. Nous le faisons dans le cadre de travaux ou de rénovation de réseau. Quand il y a une anomalie, nous installons un tabouret mais c'est une méthode ancienne.

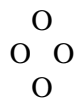
Mme BELY : Pourquoi y a-t-il une baisse de la consommation facturée entre 2013 et 2014 ?

M. ROUVREAU : La cause serait une année pluvieuse et qu'il y aurait eu moins de consommations d'eau potable donc moins de facturations d'assainissement puisque le calcul de l'assainissement est fait sur l'eau potable. J'ai demandé à ce que l'on peaufine les recherches et je vous apporterai la réponse. Nous prendrons l'attache des services de Météo France afin de connaître la pluviométrie sur cette période.

Mme BELY : Oui car le nombre d'abonnés augmente fortement.

M. ROUVREAU : Je l'avais remarqué et je n'en comprenais pas la raison. A contrario, sur la Communauté de communes, il y a de nouvelles installations et si nous reprenons l'eau potable sur l'ensemble du Syndicat des Eaux, il y a une chute. Un rééquilibrage se fait sur le pourtour de la collectivité.

** Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.*



QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Votre première question : « Signalétique et stationnement quartier Saint-Jacques : Comment faire pour une signalétique efficiente ainsi que pour le respect des règles de stationnement dans le quartier ?

M. CHEVALIER : Chacun le sait, Saint-Jacques est l'un des plus beaux quartiers de Parthenay et nous avons été interpellés par les habitants de ce quartier sur le problème de la signalétique où notamment le restaurateur « Aut'Fouée » est interpellé sur le lieu du quartier, où se trouve le restaurant. Parfois, il a l'impression de servir de GPS car il lui arrive d'aller chercher ses clients sur la place du Drapeau ou ailleurs. Il lui avait été dit, au mois de mai, que quelque chose serait fait mais cela n'a pas été le cas. Donc, je voulais savoir, par rapport à la signalétique de ce quartier, où est situé ce quartier dans la ville car lorsque l'on se promène, il n'est pas beaucoup indiqué encore moins le restaurant Aut'Fouée. Il faudra féliciter ce restaurateur car dans les derniers guides de restauration, il fait partie des meilleures tables du département et c'est bien de le saluer. Il est dommage que le meilleur restaurant du coin n'ait pas de pancarte pour les personnes qui souhaitent s'y rendre.

M. GILBERT : Il y a eu de nombreuses réflexions autour de la valorisation du quartier Saint-Jacques. Lorsque j'étais premier Adjoint en charge de la politique de proximité, nous avons fait le choix, dès 2009, d'entamer une réflexion, associant les 2 associations du quartier (« Le collectif des habitants du quartier médiéval » et « Sauvegarde du quartier Saint-Jacques »). Nous avons mis en place des Causeries de Saint-Jacques en y associant l'Architecte des Bâtiments de France pour définir un plan d'actions pour la valorisation du quartier historique.

Ce plan d'actions avait pour axes principaux :

- l'embellissement*
- l'éclairage*
- la gestion des déchets*

- la circulation
- le stationnement.

Après 3 ans de travail en lien avec les acteurs locaux :

- Des conventions ont été signées avec des habitants pour fleurir les façades du quartier. Nous étions tous d'accord sur l'environnement trop minéral du lieu donc il y a eu un travail fait sur le fleurissement des façades avec des conventions qui ont été signées par des propriétaires privés pour pouvoir mettre des plantes devant leur maison,
- Les possibilités de stationnement en dehors de la rue ont été améliorées : la Place du Vauvert a été réaménagée comprenant la plantation de 9 nouveaux érables et l'ajout de nouvelles places de stationnement, soit 20 places de parking,
- La cour Saint-Jacques a aussi été réaménagée, offrant 5 places de stationnement supplémentaires. Nous avons enlevé le gros rocher qui était situé devant le logis Férolle ce qui avait permis de proposer quelques places de stationnement. Pour nous, il n'était pas question de réfléchir à la problématique de stationnement sans trouver des solutions.
- Un nouveau plan de circulation a été mis en service.
- Plus de 100 voitures étaient stationnées quotidiennement dans la rue, à l'époque. Aujourd'hui, les véhicules ont quasi disparu. Nous avons mis en place cette première réglementation en novembre 2013 et un nouveau plan de circulation a été mis en service.

Sur ce mandat, nous avons envie de valoriser ce quartier, de le préparer pour la saison touristique car il est très visité. Nous nous étions déjà posé la question, à ce moment-là, de faire savoir que ce quartier médiéval existe. Pour le moment, l'opération fonctionne bien. Au niveau du stationnement, Daniel Longeard va vous en parler, la réglementation est globalement respectée par l'ensemble des habitants. Il reste un travail pédagogique qui se fait mais avec quelques difficultés pour certains.

M. ROUVREAU : Au niveau de la signalétique, c'est un quartier visible mais pas suffisamment pour que les gens puissent y aller d'eux-mêmes. Un aperçu est déjà visible avec les nouvelles lattes de micro signalétique indiquant le « quartier médiéval », posées début juillet.

L'ensemble de la micro-signalétique sera ainsi refondue à la rentrée avec un dispositif plus lisible et notamment l'ajout de pictogrammes sur les mentions.

Pour le restaurateur, tel que vous l'indiquez, nous ne pouvons pas indiquer tous les restaurants et les commerces de la Ville de Parthenay. Un choix avait été fait d'indiquer « restaurants » c'est plus généraliste et les gens devraient pouvoir s'y retrouver. Il suffit que le fléchage soit renforcé.

Un travail a également été réalisé avec le service communication sur l'installation de panneaux numériques aux entrées de ville (Poitiers, Niort, rond-point Cordiers). Chaque commerçant peut prendre l'attache de la Ville pour faire paraître une annonce afin de se faire connaître.

M. CHEVALIER : La première chose est que je suis ravi, qu'au mois de septembre, ce soit mis en place mais la saison touristique sera quasiment terminée et ça lui a été promis qu'au mois de mai cela aurait été fait.

La deuxième chose, effectivement nous ne pouvons pas indiquer tous les restaurants de Parthenay, c'est une question de choix, mais pour ce quartier que nous devons mettre en avant puisque, je le répète, c'est un des plus beaux quartiers de la ville, il n'y a qu'un seul restaurant.

Mme LAMBERT : Il y a également l'Estaminet.

M. CHEVALIER : Il n'est pas ouvert toute l'année mais vous avez raison de le préciser. Je pense que cela vaut la peine de faire un effort particulier sur ce sujet.

Concernant le stationnement, quand le changement de circulation a été modifié il y a eu des panneaux d'interdiction de stationnement dans la Vau Saint-Jacques. Néanmoins, ce qui en ressort actuellement, c'est que c'est de moins en moins respecté. Effectivement, au début nous sommes passés de 100 voitures à beaucoup moins mais de plus en plus les habitants du quartier nous disent que ça revient. Des rappels sont certainement nécessaires et notamment des problèmes de voisinage puisque certains habitants du quartier ne respectent pas toujours l'interdiction. Je voulais savoir comment il serait possible d'apaiser certaines tensions qui naissent entre voisins à propos du stationnement dans le quartier.

M. LONGEARD : Par rapport aux tensions entre voisins, je dirais que ce n'est pas...

M. CHEVALIER : ...Ah si, car le fait de faire respecter l'interdiction ferait que ces tensions n'existent plus.

M. LONGEARD : Si la tension est liée au stationnement, nous allons agir et j'ai bien pris note de ce que vous venez d'exprimer. La Police municipale passe régulièrement, que ce soit à pied ou en voiture et elle verbalise. Nous nous apercevons que c'est cyclique, dès qu'il y a verbalisation le stationnement baisse et dès que cela relâche un peu, cela augmente. Je ferai part de votre remarque au responsable de la Police de façon à accentuer un peu la pression au sujet du stationnement dans cette rue.

M. ROUVREAU : Ce que je peux ajouter, c'est que le mode de verbalisation, aujourd'hui se fait par système électronique. Il fut un temps où il y avait un papier sur un essuie-glace, cela était visible de l'extérieur et les gens savaient que cet endroit était verbalisable. Peut-être que demain ce sera un sabot et éventuellement la mise en fourrière.

M. CHEVALIER : Je ne suis pas favorable à aller à l'extrême en utilisant le sabot. D'ailleurs, je n'ai pas parlé forcément de verbalisation. Comment pouvons-nous faire, autrement, pour que les gens en prennent conscience ? Ce sont des actes citoyens. Le constat est que dès qu'il y a un peu moins de présence, les habitudes reprennent.

M. ROUVREAU : Sur la rue de Godineau, il y a toujours 2 ou 3 véhicules qui sont régulièrement verbalisés. La prévention n'étant pas écoutée il faut passer à une autre étape.

M. LE MAIRE : Votre deuxième question était : « De nouvelles informations concernant le projet de cinéma ? »

Je ne peux pas encore vous en parler car il y a des changements dans le projet. J'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants de l'association et les porteurs de projet privés. Je pense qu'à la rentrée, en septembre ou octobre, j'aurai l'occasion de vous en reparler. Il me paraît un peu tôt d'évoquer ce dossier.

M. CHEVALIER : Un peu tôt je ne sais pas, je pense qu'il est intéressant que les parthenaisiens soient informés.

M. LE MAIRE : Ne vous inquiétez pas, je les informerai.

M. CHEVALIER : Il y a déjà des informations concrètes dont nous pourrions parler. Vous voulez que je vous en parle ?

M. LE MAIRE : Non, vous me posez une question : « De nouvelles informations concernant le projet de cinéma ? », je vous réponds que je ne souhaite pas l'évoquer aujourd'hui.

M. CHEVALIER : Vous ne souhaitez pas l'évoquer.

M. LE MAIRE : Je l'évoquerai, je l'espère avec des réponses plus concrètes au mois de septembre ou octobre.

M. CHEVALIER : C'est un dossier que nous suivons de près puisque, avec le stade Daguerre, c'est un des projets phares de votre mandature même s'il n'est pas porté directement par la collectivité. Nous avons des personnes au sein du Conseil d'Administration donc nous sommes très bien informés de ce qui se passe et les gens s'intéressent à ce projet. C'est un projet qui a du sens et qui est important mais à chaque fois que nous posons une question vous bottez en touche alors qu'il y a de vraies informations sur le fait que ce projet tangué. Il n'est pas du tout acquis qu'il se fasse sur le lieu prévu et j'aimerais bien que les parthenaisiens soient informés.

M. LE MAIRE : Je vous dis qu'ils seront informés en temps opportun sur le projet.

M. LE MAIRE : Votre troisième question : « Qu'en est-il de l'éventualité d'un tiers lieu dans le bâtiment dit du TIPIC à Parthenay ?

Sur cet aspect, cela renvoie au projet porté par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine notamment. Je rappelle le contexte dans lequel nous sommes. Les deux Maisons de l'Emploi de Parthenay-Gâtine et du Bocage Bressuirais ont répondu à un appel à projet, un investissement d'avenir porté par l'Etat et l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU). Nous avons eu la possibilité, pour ces deux territoires, de déposer

différents dossiers notamment des dossiers ayant pour principale cible la jeunesse de ce territoire Nord Deux-Sèvres, à l'exception du Thouarsais qui n'avait pas choisi cette thématique en temps opportun pour pouvoir répondre collectivement sur l'ensemble du Nord Deux-Sèvres. Pour cela, une association dénommée BOcage GÂtine JEunesse s'est constituée et a conventionné, en mars 2016, avec l'Agence Nationale de Renouveau Urbain faisant une liste quasi exhaustive des différents projets qui pourraient être mis en place sur le territoire de Gâtine et du Bocage. L'ensemble de ces projets sont portés par des maîtres d'ouvrage qui peuvent être des associations, des collectivités et notamment Parthenay-Gâtine qui portera un projet visant à installer un tiers-lieu. Le tiers-lieu étant un lieu qui n'est ni la maison, ni le lieu de travail mais un lieu destiné à accueillir tout le monde, principalement nous concernant, des jeunes et à les mettre en situation de projet, les accompagner sur le marché du travail.... Il y a beaucoup de thématiques comme des jeunes entrepreneurs qui n'ont pas la possibilité de trouver des bureaux parce que cela coûte trop cher au départ pour s'installer. Cela peut concerner des secrétariats partagés, des locaux partagés... Il y a toute une série de facettes à dimension soit strictement vis-à-vis de la jeunesse ou éventuellement un développement économique sur ces porteurs de projets qui souhaiteraient être accompagnés par une collectivité.

Donc, Parthenay-Gâtine portera un projet mais pas seule, l'idée étant que l'ensemble du territoire de Parthenay-Gâtine puisse être maillé de différents tiers-lieux dont un à Parthenay, un autre du côté de Vasles-Ménigoute, un sur Secondigny et un dernier sur Thénezay.

Des associations se sont mobilisées sur ce dossier notamment l'association dénommée « Le Grenier de Py » qui a une couverture médiatique assez conséquente, l'association « La Fourmilière » qui porte un tiers-lieu à Thénezay, la Résidence Habitat Jeunes qui porte des dossiers, pas sur les tiers-lieux mais sur un mixte entre tiers-lieu et habitat social à destination de jeunes...

Nous avons identifié depuis très longtemps, car pour les plus anciens, souvenez-vous en 2004, nous avons identifié ce bâtiment TIPIC dit le bâtiment intelligent qui était une réponse à un appel à projet du Département des Deux-Sèvres pour, en avant-garde sur ce type de lieu, accueillir un espace de coworking, d'échange, de développement économique, d'écoute, de partage d'expérience notamment.

Nous avons choisi, à Parthenay-Gâtine, de nous faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage qui est l'association Minga dont le travail consiste à fédérer l'ensemble des acteurs qui sont intéressés à mailler ce territoire communautaire de différents tiers-lieux. La SNCF porte également des projets de tiers-lieu, la Région également, le Département pas encore mais peut-être qu'un jour aussi, donc il y a de nombreux acteurs qui souhaitent développer ces projets. Il faut assurer une cohérence entre tous ces dossiers et la Communauté de communes, à travers son assistance à maîtrise d'ouvrage, se proposera de fédérer et de donner un peu de cohérence à toutes ces envies qui sont intéressantes mais qui doivent être aussi coordonnées car il s'agit de fonds publics. Chaque porteur de projet devra assurer une contrepartie financière aux fonds qui seront donnés par l'ANRU à travers l'association BOGAJE. Si l'association BOGAJE obtient de l'ANRU un euro, le porteur de projet devra lui aussi apporter un euro.

Le TIPIC fait partie de ce projet global sur l'ensemble du territoire communautaire.

M. CHEVALIER : Par rapport au projet TIPIC, notre interrogation concerne le coût. Au préalable, je vais juste préciser qu'il y a souvent une confusion entre les ateliers de coworking et les tiers-lieux, ce qui n'est pas exactement la même chose. Je conseille à tout le monde le documentaire de Yoann DURIAUX qui s'appelle « Pourquoi les tiers-lieux sont des porteurs d'espoir » où il explique bien la différence. Les tiers-lieux, cela ne fait pas 40 ans que cela existe, il n'y a pas d'expertise autour de cela, les ateliers de coworking oui. Les tiers-lieux, il n'y a que depuis 2010 que cela a été conceptualisé et réfléchi.

La deuxième chose, par rapport au bâtiment TIPIC, c'est le coût. Il est important de revenir sur le projet de l'ANRU et les 8 millions divisés par 2 comme vous l'avez dit soit 4 millions par l'Etat et 4 millions par les porteurs de projet. Concernant Parthenay-Gâtine c'est 1 200 000 € je crois comprendre car il y a une partie plus importante pour le Bocage. Lorsque nous réfléchissons un peu et que nous nous renseignons, nous nous apercevons que pour réhabiliter le bâtiment TIPIC, nous sommes sur une somme d'environ 900 000 €, plus un coût de fonctionnement annuel que Monsieur DESSONS avait pu mettre en avant lors de la première réunion sur ce sujet, autour de 75 000 € par an. Quand nous réfléchissons à tout cela, nous nous demandons ce qui reste comme argent pour la Gâtine pour construire des projets autres que la réhabilitation de ce bâtiment. C'est bien beau d'avoir un bâtiment mais une fois qu'il est neuf et utilisable il faut qu'il fonctionne et ma question est : « Avons-nous vraiment le budget pour cela ? ».

M. LE MAIRE : Pour votre information, je vous renvoie à Wikipédia qui est une source bien connue, peut-être que vous la maîtrisez. Le projet de tiers-lieu date des années 80. Un professeur de sociologie urbaine à l'université de Pensacola en Floride a écrit un livre sur ce sujet dont je vous recommande la lecture et qui s'appelle « The Great, Good Place ».

M. CHEVALIER : Là, c'était la pensée, la conceptualisation a lieu toujours après.

M. LE MAIRE : Une petite leçon au passage, cela fait toujours plaisir. Cela ne date pas tout à fait de 40 ans mais de 37 ans bientôt. Sur le budget, les choses vont s'organiser. Il y a une enveloppe qui est déterminée et qui permettra à tous les porteurs de projet de pouvoir bénéficier de cette occasion exceptionnelle et j'aimerais que vous y participiez de manière positive et pas systématiquement en cherchant à semer la zizanie et la division...

M. CHEVALIER : ... pas du tout Monsieur ARGENTON...

M. LE MAIRE : ...Vous êtes élu de Parthenay et vous êtes en train de vouloir chercher des problèmes alors que pour l'instant, ce dossier est en construction. Ensuite, il y a des calages à faire et c'est ce pourquoi nous avons souhaité prendre l'attache d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, chargé de collecter l'ensemble des projets et pouvoir travailler ensemble, donner de la cohérence d'ensemble et obtenir satisfaction dans le cadre de l'appel à projet que j'ai initié, me semble-t-il. Alors ne cherchez pas des petites divisions.

M. CHEVALIER : Je vais vous donner 2 exemples très concrets car je participe déjà avec l'association pour laquelle je travaille, sur une fiche action par rapport à ce projet à l'ANRU par le biais de la Maison de l'emploi. Je suis donc complètement actif dans ce projet concernant les populations adolescentes en difficulté. La deuxième chose est que nous réclamons, à cor et à cris, de pouvoir être impliqué. Nous ne sommes pas dans les commissions jeunesse puisqu'elles ne se réunissent pas. J'aurais bien voulu que Monsieur GUILLEMINOT soit là pour que nous puissions en parler. Nous vous avons demandé de participer à la commission jeunesse sur la Communauté de communes pour pouvoir réfléchir avec vous. Nous vous l'avons demandé mais cela n'arrive pas.

M. LE MAIRE : Arrêtez de dire ça.

M. CHEVALIER : J'ai l'impression que vous êtes un peu agacé, peut-être par ce que vous avez lu dans la presse aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Ne cherchez pas à me provoquer comme cela de manière assez désobligeante. Je pense que nous sommes des élus, des personnes responsables donc ne cherchez pas à me bousculer, vous n'y arriverez pas. Par contre, je ne me priverai pas de vous répondre quand vous dites des choses qui sont inexactes. Vous disiez que vous n'êtes pas représenté dans la commission jeunesse communautaire, c'est inexact.

M. CHEVALIER : Ce n'est pas ce que j'ai dit, c'est ce que vous avez compris.

M. LE MAIRE : C'est ce que vous avez dit. Nous pouvons repasser la bande maintenant que nous sommes filmés. Vous avez dit que vous n'étiez pas représenté en commission jeunesse communautaire...

M. CHEVALIER : ...nous avons demandé à en faire partie, avec Mme PROUST, et ce n'est toujours pas le cas puisque celle de la ville ne se réunit pas.

M. LE MAIRE : Votre voisine de gauche, géographiquement parlant, peut attester qu'elle fait partie de la commission jeunesse.

M. CHEVALIER : Oui, mais elle est seule. Vous savez bien, pour être dans l'opposition régionale, que c'est beaucoup plus difficile quand nous ne sommes pas nombreux. Plus on est ensemble, plus on peut réfléchir et proposer.

M. LE MAIRE : Répartissez-vous les tâches. Mme BELY représente votre groupe au sein de la Communauté de communes et notamment au sein de la commission jeunesse.

M. CHEVALIER : Vous vous étiez engagé à ce que nous en fassions partie. A juste titre, comme il y a une caméra qui filme, nous pourrions regarder.

M. LE MAIRE : Je veux bien que vous fassiez partie de toutes les commissions. Vous avez demandé à faire partie des groupes de travail pour la police et vous en avez fait partie.

M. CHEVALIER : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Quelles sont les propositions concrètes que vous avez faites dans les groupes de travail ou les commissions ?

M. CHEVALIER : Elles sont pléthores mais elles ne sont pas retenues.

M. LE MAIRE : Citez les nous parce-que vous devez en faire part à des gens que nous ne connaissons pas.

M. CHEVALIER : Ce niveau de mauvaise foi est assez exceptionnel.

M. LE MAIRE : Je vous laisse le temps. Faites-moi un petit papier pour récapituler l'ensemble des propositions concrètes que vous avez faites.

M. CHEVALIER : Avec grand plaisir, nous vous le ferons.

M. LE MAIRE : Je serais assez intéressé car sur le stade Daguerre, je pourrais passer la parole à Patrick DEVAUD, vous dites que c'est un projet pharaonique, je suis habitué j'ai entendu le même discours pour la Maison de l'Emploi et GâtinéO. Concrètement, vous avez fait montre d'une volonté de supprimer tel ou tel équipement sur le stade Daguerre ? Vous avez dit non nous ne faisons pas 2 terrains mais qu'un seul ? Non, jamais, vous avez voté.

M. CHEVALIER : Si, nous avons dit que nous n'aurions fait qu'un seul terrain par rapport à cet exemple-là.

M. DEVAUD : Non, à aucun moment. C'est dommage que Nicole SECHERET et Jean-Paul GARNIER ne soient pas là...

M. CHEVALIER : ...d'ailleurs, ils ont été un peu embêtés que la commission sport, je réponds juste sur l'exclusion parfois des groupes de réflexion...

M. LE MAIRE : ...Ici, il n'y a qu'une personne qui mène les débats, c'est moi. Vous laissez s'exprimer Patrick DEVAUD et vous répondez.

M. CHEVALIER : Fonctionnement particulier.

M. LE MAIRE : Non, pas particulier, c'est ce que l'on appelle le débat républicain, nous écoutons les autres.

M. DEVAUD : Sur le comité de pilotage mis en place pour le stade Daguerre, Nicole SECHERET a été, dès le départ, intégrée à ce groupe et a participé à toutes les réunions. Jean-Paul GARNIER et Nicole SECHERET sont présents à toutes les commissions sport et il n'y a pas une commission sport depuis que je suis en charge du projet où nous n'avons pas abordé le projet du stade. A aucun moment, Monsieur CHEVALIER, Jean-Paul GARNIER et Nicole SECHERET se sont opposés ou ont fait des propositions différentes de ce que nous avons mis en place ensemble. Donc, c'est complètement faux. Après, j'entends des choses par la presse ou Radio Gâtine mais j'aurais aimé être associé à ce genre de débat car à aucun moment nous n'avons eu d'opposition, même vous d'ailleurs car vous avez toujours voté, depuis le départ, sur ce projet. Dernièrement, d'un seul coup, il y a un terrain en trop, je suis surpris.

M. CHEVALIER : Nous avons toujours été d'accord sur le projet mais pas sur son coût, elle est là la subtilité.

M. DEVAUD : Montrez-nous les devis que vous avez pour contrecarrer ce projet ?

M. CHEVALIER : Je crois que vous avez oublié que c'est vous la majorité municipale.

M. DEVAUD : Quand vous dites que nous ne faisons rien pour la jeunesse, dans cette mandature, s'il y a un projet qui s'adresse directement à elle, c'est bien le stade.

M. CHEVALIER : J'espère qu'il n'est pas ouvert qu'à la jeunesse ce stade. C'est un projet plus large que cela, j'ose espérer.

M. DEVAUD : Ne vous inquiétez pas, vous aurez en temps et en heure toutes les prévisions et tous les dossiers sur lesquels nous travaillons. Au niveau du budget, quand vous dites que nous récupérons 16 % de TVA sur ce projet. Vous donnez encore une fois des informations erronées sur le coût du projet. Vous avez bien donné des montants puisqu'ils sont parus dans la presse. Quand vous affirmez que Patrick DEVAUD a dit que ce projet pourrait être financé sans subventions. Quand vous lancez un projet, vous savez déjà comment vous allez le financer. On s'attache à savoir si nous pouvons le financer, là oui nous pouvons le faire mais si nous obtenons des subventions, celles-ci viennent en déduction du plan de financement et servent à financer autre chose. Nous sommes d'accord sur la méthode.

M. CHEVALIER : D'accord, mais simplement...

M. DEVAUD : ...ne dites pas que les parthenaisiens doivent s'offusquer de dire que le projet peut se financer sans subventions.

M. CHEVALIER : Tant mieux si vous pouvez le financer sans subventions. Les parthenaisiens s'offusquent du montant de ce projet qui s'élève à 6 500 000 € et qui peut être financé sans subventions alors qu'il y a, dans la ville, pléthore de bâtiments qui sont dans un état catastrophique et là on nous dit que nous ne pouvons pas les rénover, que nous n'avons pas d'argent. Il y a donc une vraie contradiction qu'il est important de préciser et de faire observer.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous laisser asséner des contre-vérités, que des bâtiments sont dans un état déplorable, mais de quoi parlez-vous concrètement ? Nous avons fait des diagnostics sur l'accessibilité et la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments de la collectivité. Je l'ai fait faire au niveau de la Ville et de la Communauté de communes. Vous dites qu'il n'y a pas de programmation, il y en a une vous étiez là, il y a un agenda pour plus d'1 million d'€ qui est programmé et financé sur l'ensemble du reste du mandat. Vous nous faites toujours des leçons de morale sur la politique : « cela doit être ci, cela doit être ça, on a des engagements la main sur le cœur... », la base de l'engagement politique ce n'est pas de tromper ni vos électeurs ni quiconque, c'est de dire les choses clairement. Vous avez sûrement des choses à dire, peut-être que vous n'auriez pas fait la même chose, je ne sais pas, je ne présume de rien. Aujourd'hui, nous sommes 33 conseillers municipaux de la Ville de Parthenay et nous représentons non pas ceux qui ont voté pour nous et vous représentez, non pas ceux qui ont voté pour vous, mais vous représentez, comme nous, l'ensemble des citoyens de Parthenay. Nous pouvons avoir des différences, mais à chaque fois que nous proposons quelque chose vous cherchez la division, si on fait ça à Parthenay, il ne restera rien pour les autres... J'étais à l'initiative de ce projet jeunesse dans la convention que nous avons signé avec l'association Un Toit en Gâtine en 2013. Est-ce que vous pensez que mon état d'esprit c'était uniquement d'avoir quelque-chose pour la Ville de Parthenay parce que je l'ai fait par la Maison de l'Emploi que j'ai créé ? Ce n'est pas ça l'objet, bien au contraire et je pense que nous devrions tous nous satisfaire d'avoir l'opportunité exceptionnelle, dans le cadre des contraintes budgétaires nationales que nous subissons, d'avoir la possibilité de répartir plus de 4 millions d'euros sur notre territoire du Nord Deux-Sèvres. C'est ce à quoi nous devrions tous travailler alors que là vous cherchez toujours des divisions, des dissensions, ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Vous faites comme vous voulez, je n'ai pas de leçon à vous donner. Toutefois, c'est certain, ce n'est pas ce que je souhaite mettre en place avec ce projet, au contraire.

M. CHEVALIER : Nous avons le droit de ne pas être d'accord, c'est dommage que cela vous agace que nous ne soyons pas d'accord avec vous...

M. LE MAIRE : ...ne cherchez pas des jugements de personnes s'il vous plait !

M. CHEVALIER : Personne ne conteste le fait que vous ayez envie de développer un projet autour de la jeunesse. Par contre, nous avons le droit de contester la méthode, de dire que peut être nous aurions fait autrement.

M. LE MAIRE : Mais le « y a qu'à, faut qu'on », c'est facile. Nous allons parler concertation, le projet jeunesse ce sont des dizaines de réunions préparatoires notamment lorsque toutes les associations ont monté un dossier que ce soit Un Toit en Gâtine, le Grenier de Py... Vous dites qu'il n'y a pas de concertation mais vous sortez ça d'où ? Est-ce que vous avez des éléments concrets ? Aucun et c'est ce que je vous reproche dans votre opposition. Nous ne sommes pas au niveau national ni au niveau régional ou départemental, nous sommes au niveau local. Les uns et les autres nous nous croisons, nous connaissons les mêmes personnes. Est-ce que vous croyez, qu'il est souhaitable, aujourd'hui, dans la situation de notre pays, qu'une opposition et une majorité s'opposent sur du pinailage comme vous faites en disant : « il n'a pas fait ci, il n'a pas fait ça », mais qu'est-ce que je n'ai pas fait ? Il aurait fallu que je fasse de la concertation mais je l'ai faite la concertation. Qu'auriez-vous fait de plus

pour la concertation ? Rien et la preuve c'est que ni en commission ni en groupe de travail vous ne faites de propositions concrètes différentes.

Mme BELY : C'est bon !

M. LE MAIRE : Madame BELY, nous pouvons répondre aussi, non !

M. CHEVALIER : Vous avez raison de répondre et je suis fasciné par vos réponses et par tout ce que vous nous dites pour une raison très simple. Je passe beaucoup de temps à lire ce que vous écrivez dans la presse ou à suivre vos actions dans l'opposition régionale. Là, vous êtes dans la majorité, vous vous défendez et vous avez raison de le faire, j'aurais fait la même chose inversement si, dans la presse, nous avions eu des reproches sur notre action municipale. Ce que vous faites est tout à fait noble et louable, il n'y a aucun problème. En revanche, ce que je me permets de vous dire et c'est là que je suis fasciné par parfois cette mauvaise foi, c'est que les propos que vous nous tenez sont les mêmes que tient la majorité régionale à votre rencontre lorsque vous vous opposez à elle..

M. LE MAIRE : Donnez-moi un exemple ! Vous êtes dans des accusations générales et des accusations de principe...

M. CHEVALIER : ...non, cela n'aurait pas de lien puisque ça dépasse le cadre municipal...

M. LE MAIRE : ...si, c'est intéressant puisque vous me reprochez prétendument ce que vous-même je vous reprocherais.

M. CHEVALIER : Par exemple, on vous reproche souvent de pinailler quand vous êtes dans l'opposition régionale.

M. LE MAIRE : Donnez-moi un exemple, je suis intéressé.

M. CHEVALIER : Là, je vais être honnête avec vous, je n'ai pas d'exemple mais je vous en donnerai.

M. LE MAIRE : Cela tombe mal que vous ne n'en ayez pas car, Françoise BELY peut en témoigner, en toute objectivité, je pense avoir été, à la Région, un opposant constructif et je n'ai jamais cherché à mettre Françoise BELY en difficulté sur le plan local car la Région ne faisait pas telle ou telle chose. Aujourd'hui, m'avez-vous entendu utiliser l'argument de la mauvaise gestion régionale à l'encontre de notre collègue ici présente, Vice-présidente du Conseil Régional ? Jamais et je ne répondrai pas à ce qu'a dit Nathalie LANZI dans la presse aujourd'hui en disant que je n'étais pas au courant parce-que j'étais conseiller régional de base, tout simplement parce-que ce n'est pas ma façon de faire. Je n'attaque pas les personnes. Par contre, j'ai contesté certaines décisions politiques mais jamais les personnes sur la concertation, pas de concertation... Non, non, cherchez mais vous ne trouverez pas car ce n'est pas ma façon de faire et c'est ce qui nous différencie.

Mme PROUST : Je voudrais juste revenir sur la commission jeunesse. Ce que nous déplorons c'est la cadence des réunions. La dernière fois que nous nous sommes réunis c'était en octobre de l'année dernière.

M. LE MAIRE : Vous l'avez déjà dit lors du dernier conseil.

Mme PROUST : Vous dites que nous ne faisons pas de propositions. Or, lors de cette commission, nous avons fait quelques propositions concrètes d'actions. Nous faisons le constat, tous ensemble, que ce serait bien que les jeunes s'impliquent dans les associations... et nous nous sommes dit : « mais nous, en tant que collectivité, quelle porte ouvrons-nous pour que les jeunes s'intéressent à notre fonctionnement ? ». Nous avons notamment évoqué l'idée d'ouvrir un espace d'expression dans les Echos Parthenaisiens, travailler sur des ateliers d'écriture avec les établissements scolaires. C'est frustrant de partir sur des propositions comme celles-ci qui datent du mois d'octobre et qui étaient très faciles à mettre en place et du coup nous aurions envie, qu'au sein de cette commission jeunesse, il se passe des choses de cette nature-là.

M. LE MAIRE : C'est noté, mais il faut se méfier d'une prétendue simplicité en apparence car mettre en place des ateliers d'écriture ça ne se fait pas comme cela.

Mme PROUST : Ce n'est pas grave, nous nous rencontrons, nous en reparlons, nous faisons état de la difficulté et nous avançons ensemble. C'était ça mon propos.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de votre participation et vous souhaite une bonne soirée et pour ceux qui en prennent, de bonnes vacances.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 26 juillet 2016 au 8 août 2016.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;